



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/019
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/088 en date du 15/05/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 19-105 en date du 06/06/2019 à la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Miller – 92400 COURBEVOIE, SIREN n° 529 221 749, portant sur la dépendance suivante : une canalisation et un câble téléphonique situés entre le site pétrochimique et le Parc des Falaises sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, la canalisation ayant été mise en place par la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE et constituant l'extension de son site pétrochimique.

Description de la dépendance : une canalisation et un câble téléphonique d'une longueur total de 5 640 ml.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 29,5 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **21/06/2019**